JUGEMENT SUR LA LOI 21 :

Les organisations féministes du G13 sont solidaires avec les femmes musulmanes pratiquant le hijab

Montréal, le vendredi 27 novembre 2026 – À la suite de la publication du jugement rendu aujourd'hui par la Cour suprême du Canada concernant la *Loi sur la laïcité de l'État* (loi 21), le Groupe des 13 (G13) souhaite exprimer sa solidarité envers les femmes musulmanes qui portent les conséquences les plus lourdes de cette loi. Nous saluons leur résilience, leur courage et leur détermination après des années de préjudices, d'exclusion et de mobilisation pour la défense de leurs droits fondamentaux.

Le recours à la clause dérogatoire pour soustraire préventivement une loi à l'examen des tribunaux soulève de sérieuses préoccupations, notamment quant au respect des droits fondamentaux comme le droit à l'égalité, sans qu'une situation exceptionnelle le justifie. Un tel mécanisme ne devrait jamais compromettre le droit à l'égalité et la dignité ni renforcer les discriminations.

Un projet de société égalitaire ne doit laisser personne de côté

« Il est de notre responsabilité de rappeler que derrière les débats publics, juridiques et médiatiques entourant la clause dérogatoire, ce sont des vies humaines qui subissent les impacts de cette loi et des discours la légitimant. **» - Royse Henderson, Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec**

Alors que l'État québécois est laïque depuis plusieurs décennies, la loi 21 a été présentée comme une mesure visant à renforcer la laïcité de l'État et à promouvoir l'égalité. Or, en les privant de l'accès à certains emplois, cette loi entraîne des conséquences graves et directes sur les femmes musulmanes pratiquant le hijab. Loin de faire progresser l'égalité entre les genres et les luttes féministes, elle contribue à l'exclusion professionnelle, compromet l'autonomie financière, accentue le sentiment d'insécurité et porte atteinte à la dignité et à la liberté de religion de ces femmes. Elle alimente également les discours haineux et banalise les violences racistes, islamophobes et misogynes.

Quand la laïcité est instrumentalisée pour exclure, elle cesse de protéger qui que ce soit : elle porte atteinte aux droits, à l'autonomie et à la dignité des femmes.

Bien plus qu'un débat juridique, une discussion collective qui doit inclure les voix ignorées

Le débat ne devrait pas se limiter aux aspects juridiques et aux questions de compétences gouvernementales entourant cet enjeu. Selon nous, la conversation collective doit se concentrer sur les voix des personnes ayant subi et continuant de subir les effets discriminatoires de la loi 21.

Les conséquences concrètes de cette loi sur les femmes musulmanes, particulièrement celles qui portent le hijab, ont été largement documentées et dénoncées par des chercheuses, des organismes communautaires, des collectifs féministes et des femmes directement touchées. Leurs réalités doivent être entendues, reconnues et prises en compte dans toute réflexion sur l'égalité et la laïcité au Québec.

« Les analyses et prises de parole de l'Institut F, du collectif des Québécoises musulmanes tannées et de nombreuses femmes musulmanes engagées dans l'espace public ainsi que les travaux de Zeinab Diab ont mis en lumière les répercussions de cette loi sur l'accès à l'emploi, la participation citoyenne, le sentiment d'appartenance et l'exercice des droits fondamentaux. Il est plus que temps que la conversation collective laisse place à leurs voix. » **- Sara Arsenault, Fédération des femmes du Québec**

Nous croyons fermement qu'une loi qui impose à certaines femmes de renoncer à une partie de leur identité ou de leurs convictions pour accéder à des possibilités professionnelles est non seulement islamophobe, mais antiféministe. Ainsi, nous affirmons notre solidarité totale envers toutes les femmes précarisées, mises en danger, exclues et violentées par cette loi.

« Nous, organisations féministes, refusons que les droits des femmes soient instrumentalisés pour justifier l'exclusion de certaines. Tant que toutes les femmes n'auront pas droit à l'égalité, nous ne pourrons pas parler d'égalité réelle. » **- Marie Soleil Chrétien, coordonnatrice du G13.**

- 30 –

Contact média :
Groupe des Treize (G13)
Marie Soleil Chrétien, Coordonnatrice
coordinationg13@relais-femmes.qc.ca

Pour en savoir plus sur le Groupe des 13 (G13)
Formé en 1986, le Groupe des 13 (G13) a pour mission d'être à la fois le porte-voix et de représenter la diversité des réalités des groupes dont il est constitué, en plus d'être un lieu d'échange ayant comme objectifs la circulation de l'information, le soutien aux membres et la prise de positions communes. Les champs d'action et structures des groupes membres du G13 sont pluriels et touchent les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violences, l'employabilité, les tables de groupes de femmes, les centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel, les centres de femmes, les organismes de soutien aux familles monoparentales et recomposées, la défense des services publics et du droit à la prestation de services, l'éducation populaire, la place des femmes en politique, l'immigration, la diversité sexuelle, la santé des femmes et bien d'autres.